YERRES

Service Financier
N° tél. : 01 69 49 76 39
N/Réf. : NDA/CS/CB

DECISION N° 2007/54/

OBJET : Convention de prestations de service conclue avec le cabinet Michel KLOPFER, relative à une mission de gestion de la dette et d'analyse financière

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune souhaite confier une mission de gestion de la dette et d'analyse financière,

CONSIDERANT que la proposition du Cabinet MICHEL KLOPPFER correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DECIDE de passer une convention de prestation de service avec le Cabinet Michel Kloppfer, Conseil en Finances et Contrôle de gestion auprès des collectivités publiques (SIRET 385 019 351 000 27, APE 741 G),

DIT que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2007,

DIT que le budget de cette étude sera calculée sur la base d'un montant forfaitaire d'honoraires de 8 500 € HT pour la gestion de la dette et, pour l'analyse financière, calculée sur la base d'un montant journalier d'honoraires de 1 200 € H.T. comprenant les frais de déplacement, tout travail effectué dans ce domaine devant toutefois donner lieu à un agrément préalable d'un budget temps par la Commune,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 de la Commune.

Fait à Yerres, le 7 février 2007

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 292

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE